

I, Aurèle Rhéaume, of the town of Chelmsford in the district of Sudbury, do swear and say:

That I voted at the last election on July 28, 1930 for the Conservative candidate G. B. Nicholson.

Aurèle Rhéaume.

Sworn before me on July 30, 1930.

J. Alex. Bastien, N.P.

Si nous devons voter vingt millions, dont une bonne partie sera versée à la province d'Ontario et remise ensuite au service de mise en valeur du nord ontarien, c'est le temps de protester contre cette manière d'agir. J'ai ici une autre déclaration sous serment qui corrobore celui dont je viens de donner lecture.

M. CASGRAIN: Lisez-le.

M. le PRESIDENT: Je crois que nous nous éloignons sensiblement de l'objet de la résolution.

M. HURTUBISE: Je cherche à savoir quel emploi on fera des fonds que l'on nous demande de voter. Je sais comment on distribue et emploie des deniers publics dans le nord ontarien,—uniquement pour des fins politiques. L'affidavit est ainsi conçu:

Ontario, district de Sudbury, A savoir:

Je, Aurèle Rhéaume, de la ville de Chelmsford, dans le district de Sudbury, journalier, fais serment et déclare:

1. Que le document annexé aux présentes et marqué de la lettre "A" est une copie conforme d'un affidavit fait et signé par moi, le déposant, devant J. Alex. Bastien, le 30e jour de juillet, l'an 1930.

2. Que, le 29e jour de juillet 1930, Wilfrid Vaillancourt, contremaître à la direction des travaux exécutés par le service de mise en valeur du nord d'Ontario sur la route entre les concessions deux et trois du township Balfour, m'a informé que si je ne signais pas cet affidavit et ne le montrais pas à lui-même, à Raoul Vaillancourt et G. A. Chouinard, je perdrais mon emploi avec la division d'expansion du nord d'Ontario en qualité de journalier.

3. Que j'ai voté dans le sens indiqué par ledit affidavit vu qu'avant les élections on disait que la plupart des travailleurs seraient tenus de faire cet affidavit et ayant besoin de travail pour faire vivre ma famille je ne pouvais courir le risque d'être dans l'obligation de me parjurer pour rester au travail.

(Signé) Aurèle Rhéaume.

Assermenté devant moi, dans la ville de Chelmsford, district de Sudbury, ce 25e jour d'août, l'an de Notre-Seigneur 1930.

(Signé) Louis Groulx,
Commissaire, etc.

En faisant ces observations, j'ai un double objet en vue; en premier lieu, je veux décrire l'étrange état de choses qui existe dans le nord ontarien, et en second lieu je veux faire voir la façon dont on emploie les deniers publics dans cette partie de la province. Mon collègue d'Algoma-Est (M. Nicholson) est présent,

et il doit connaître les faits. Sinon, je lui dirai que je sais comment les deniers publics sont dépensés dans sa circonscription, et je n'ignore pas qu'ils le sont de la même manière que dans la ville de Toronto et les autres parties de la province.

Si je présente ces quelques observations, c'est pour renseigner le comité sur les conditions spéciales qui existent dans le Nord. Avant de voter ce crédit de la manière suggérée, les habitants de l'Ontario septentrional devraient être particulièrement protégés, vu la situation particulière dans laquelle ils sont placés. Je sou mets ces commentaires à l'étude du comité dans l'espoir qu'ils aideront à mes collègues dans la décision qu'ils prendront au sujet du vote de cette allocation.

M. MARTIAL RHEAUME (Saint-Jean-Iberville) (Texte): Monsieur le président, me serait-il permis de poser une question à l'honorable premier ministre (M. Bennett), vu qu'il remplace en cette Chambre l'honorable ministre du Travail (M. Robertson)? Au cours du mois d'août 1930, l'honorable ministre du Travail envoya un télégramme aux maires de toutes les villes ayant une population d'au moins 10,000 âmes, afin de connaître les conditions du travail dans chacune de ces villes. Monsieur le président, je fais partie du conseil de ville de Saint-Jean; nous avons répondu au questionnaire qui nous a été envoyé; je demanderais à l'honorable premier ministre si, lors de la distribution des 20 millions qui seront votés, on tiendra compte des réponses du conseil. Comme on nous demandait dans ce questionnaire de faire des suggestions, le conseil municipal de Saint-Jean a décidé de suggérer à l'honorable ministre du Travail de dépenser certaines sommes pour le canal de Chambly, dans le comté de Saint-Jean. Je désirerais savoir si les réponses au questionnaire seront prises en considération et quand les maires seront avertis de la décision du Gouvernement. Nous avons présentement, à Saint-Jean, environ 300 personnes sans travail; nous en aurons probablement, d'ici à un mois, 500 à 600. Nous avons, à Saint-Jean, comme industrie principale, la compagnie Singer qui emploie actuellement au delà de 1,000 personnes. Depuis la semaine dernière, les employés ne travaillent que 32 heures par semaine. Je demande au premier ministre si, avec un salaire de 30 à 35c. de l'heure, pour des pères de famille n travaillant que 32 heures par semaine, on ne pourrait pas trouver un moyen de leur venir en aide ainsi qu'aux 500 ou 600 sans-travail que nous aurons durant l'hiver dans la ville de Saint-Jean? D'après la discussion qui a eu